Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (1999)

Heft: 1

Artikel: Formation en matière d'aménagement du territoire en Suisse

Autor: Rumley, Pierre-Alain

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-957708

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Formation en matière d'aménagement du territoire en Suisse

▶ **Pierre-Alain Rumley, Professeur en aménagement du territoire à l'EPFL**

Aus- und Weiterbildung im Fachbereich Raumplanung in der Schweiz

■ *Auch wenn die Raumplanung keine Wissenschaft ist, so handelt es sich doch um eine Disziplin (einen Beruf, eine Kunst, eine Praxis, eine Technik). Dafür braucht es Fachleute, die an Schulen verschiedener Stufen ausgebildet werden. Zeichnerinnen und Zeichner sind ebenso nötig wie Technikerinnen und Techniker, wie auch Ingenieure.*

■ *Raumplaner und Stadtplaner (l'aménagiste und l'urbaniste) gehören ein- und demselben Beruf an.*

■ *Um die Begriffspaare Raum- bzw. Stadtplanung und die sich daraus ergebenden Querelen zu vermeiden, sollte man – wie es die EU tut – von «Territorial-Planung» sprechen. Im nebenstehenden Artikel wird «aménagement du territoire». bzw. «aménagiste/ Raumplaner» in diesem Sinne verwendet.*

■ *Offensichtlich sind die Raumplaner nicht die einzigen Fachleute für die Belange des Raums. Dazu gesellen sich die Architekten, die Bau- und Kulturingenieure sowie gewisse Geografen, Juristen, Ökonomen, Ökologen, Biologen, Soziologen und Politologen.*

Introduction et problématique

Contrairement à l'habitude qui veut que l'on dise l'essentiel de ce que l'on pense dans la conclusion, je le ferai d'entrée de cause. De mon point de vue :

■ L'aménagement du territoire n'est certes pas une science, mais il constitue une discipline (un art, une pratique, une technique) propre qui doit être pratiquée par des professionnels, formés dans des écoles de différents niveaux. Nous avons besoin aussi bien de dessinatrices et dessinateurs que de techniciennes et techniciens et d'»ingénieurs» (aménagistes).

■ L'aménagiste et l'urbaniste (der *Raumplaner* et *the planner*) représentent une seule et même profession.

■ On devrait d'ailleurs, comme c'est le cas dans l'Union européenne (cf. EU, 1997), parler de planification territoriale de façon à éviter la dichotomie (et les querelles qui en découlent) aménagement du territoire et urbanisme. Par la suite, j'utiliserai dans le sens de ce qui précède les termes de «aménagement du territoire» et «aménagiste».

■ Les aménagistes sont plutôt, même si une certaine spécialisation est indispensable, des généralistes du territoire et ils doivent être formés en conséquence.

■ Ils ne sont à l'évidence pas les seuls professionnels du territoire. Les architectes, les ingénieurs civils et ruraux, certains géographes, juristes, économistes, écologues, biologistes, sociologues et politologues en font également partie.

■ En conséquence, une formation en aménagement du territoire doit être dispensée, de manière différente et ciblée évidemment, à l'ensemble des professions susmentionnées.

■ En tant que généraliste, l'aménagiste doit penser le territoire de manière globale et anticipatrice, en fonction d'une certaine méthodologie, à l'aide de différentes techniques et en utilisant des instruments (les plans en particulier). Les objectifs à atteindre sont fixés par les autorités compétentes mais j'attends d'un aménagiste un engagement personnel dans la défense d'un certain nombre de valeurs qui constituent une partie de la «culture» de l'aménagement.

■ Une formation adéquate englobe aussi bien la formation de base que la formation continue.

Les idées qui précèdent ne sont pas nouvelles. Sans doute ne font-elles pas l'unanimité, pas plus aujourd'hui qu'hier, même dans la profession.

On retrouve des idées identiques, de manière implicite sinon explicite, dans trois documents (à la rédaction desquels j'ai participé à un titre ou à un autre) relatifs à la formation ayant paru en Suisse ces vingt dernières années, à savoir :

- la brochure FUS de 1980 (Rolf Meyer-von Gonzenbach, 1980);
- le concept FUS / COSAC de 1991 / 1993;
- la directive récemment publiée par la commission d'examen du REG A pour les aménagistes.

Si on examine la situation en Europe (cf. J. Bergström et G. Cars, 1998), on constatera une large convergence vers une formation spécifique des aménagistes.

Le cadre général étant posé, je tenterai par la suite d'apporter une réponse aux questions suivantes :

- La formation, de base et continue, dispensée actuellement en Suisse est-elle suffisante ou pas? En particulier, répond-elle aux exigences européennes?
- Le cas échéant, qu'est-ce qui doit être entrepris pour améliorer la situation ?

Appréciation de la situation en Suisse

Il faut faire plusieurs distinctions :

- Tout d'abord, celle entre la formation de base et la formation continue.
- Ensuite, celle entre la formation dans les écoles professionnelles et les HES d'une part, celle dans les EPF et universités d'autre part.
- Enfin, celle entre la formation dispensée en Suisse alémanique et en Suisse romande.

Si l'on se réfère à ce dernier point, force est de constater que l'offre de formation est meilleure en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, notamment en ce qui concerne la formation continue et grâce à l'existence des filières HES de Rapperswil et Brugg-Windisch. De manière générale, la formation en matière d'aménagement du territoire est plus ancienne en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, de sorte que la «culture de l'aménagement» y est nettement plus développée. Cette heureuse situation provient vraisemblablement également de la meilleure «conscience de l'environnement» qu'a à mon

sens le monde germanique par rapport au monde latin. En tout état de cause, la Suisse romande paie maintenant son réveil très tardif en cette matière.
Je n'ai aucune raison, bien au contraire, de penser que la formation dispensée dans les écoles professionnelles et dans les HES ne correspond pas aux exigences actuelles.
Il n'en est pas de même en ce qui concerne la formation dispensée tant à l'ORL qu'à l'université de Genève, qui ne correspond pas aux exigences européennes. En effet, en Europe, les aménagistes sont généralement formés soit en premier et deuxième cycles, dans un cursus de 4 à 5 ans, soit en troisième cycle mais sur une durée de quatre semestres. Relevons que la formation à l'ORL correspondait à ces critères jusqu'au début des années nonante, date à partir de laquelle la diminution du temps d'études et la suppression de l'examen ont porté préjudice à la qualité de la formation. Un nouveau concept a maintenant été développé, qui tente de répondre à un certain nombre des objections formulées ces dernières années par la profession.
La formation à Genève est encore trop récente pour que l'on puisse porter un jugement définitif. Elle a l'avantage d'exister mais elle me paraît encore trop orientée vers l'urbanisme au sens strict (composition urbaine) et pas assez vers une problématique de planification territoriale plus large, avec un accent sur la théorie, la méthodologie, les techniques, les processus et les politiques à incidences spatiales.
Enfin, si les cours de formation continue sont nombreux (ORL, ASPAN, FUS, C.E.A.T., etc), ils ne répondent pas forcément aux besoins des professionnels de l'aménagement du territoire, ni en quantité ni en qualité.
En ce qui concerne les cours plutôt d'introduction à l'aménagement du territoire dispensés aux étudiants des premier et deuxième cycles dans les différentes universités et dans les deux EPF, ils répondent, je le crois, aux besoins d'aujourd'hui et permettent d'espérer un développement de la «culture de l'aménagement» parmi les futurs architectes, ingénieurs, écologues, avocats et enseignants en géographie ou en biologie.

Nous en venons maintenant à la troisième partie de notre exposé, dans lequel il s'agit de définir une stratégie pour les prochaines années.

Stratégie

Il n'y a sans doute pas grand chose à changer dans la formation des dessinateurs et dessinatrices en aménagement du territoire et dans celle des aménagistes HES. Certes, il s'agit de s'adapter à un monde en mutation constante, de viser à l'excellence et de rester compétitif. Ces formations me paraissent assez bien établies.
Je ne suis pas certain qu'il soit possible et judicieux de développer une filière HES en Suisse romande. Par contre, il est indispensable que les jeunes Romands intéressés aient accès à une telle formation. Le plus simple serait vraisemblablement qu'une (ou les deux) HES alémanique(s) créent les conditions d'accueil des Romands dans leur institution, ce qui nécessite une certaine préparation et la mise en place de différentes conditions : cours d'allemand, stages préalables, enseignants maîtrisant le français, possibilité de rédiger et de passer les examens en français, encadrement, etc.
Pour les formations de niveau universitaire et EPF, il conviendra de viser à se rapprocher des exigences européennes. C'est absolument indispensable si l'on veut (et on le doit) ouvrir le marché européen aux diplômés et bureaux suisses.
Jusqu'à aujourd'hui, on a limité au troisième cycle la formation des aménagistes de niveau universitaire et EPF dans notre pays, dans l'idée qu'il faut disposer d'une formation de base complète dans un domaine relevant de l'espace avant d'aborder de manière étendue l'aménagement du territoire. Cette conception ne devrait toutefois pas constituer un tabou et je n'exclurais en tout cas pas quant à moi une remise en cause de cette «doctrine» et la mise sur pied, à terme, d'une formation de deuxième cycle, éventuellement de premier cycle, en aménagement du territoire.
Dans tous les cas, les différents centres de formation de Suisse doivent travailler en réseau, c'est-à-dire partager leurs compétences. C'est le seul moyen d'atteindre un niveau d'excellence et il est essentiel de franchir la soi-disant barrière des langues. Les courtes distances existant en Suisse et le télé-enseignement devraient permettre d'aller dans cette direction.
La formation elle-même des aménagistes de niveaux EPF et HES, doit rester de type généraliste.

L'aménagiste :
- doit être cultivé(e);
- doit bien maîtriser les instruments, les méthodes et les techniques de l'aménagement du territoire;
- connaît l'histoire de cette discipline;
- s'intéresse aux politiques à incidences spatiales et est à même d'évaluer des «effets» sur le territoire;
- s'intéresse au futur et maîtrise les techniques de la prospective;
- maîtrise les différents niveaux de planification (local, régional, etc.), ce qui n'exclut pas une certaine spécialisation.

Je renvoie le lecteur à la directive de la commission d'examen du REG A, qui fixe un certain nombre de critères de qualification correspondant assez largement aux exigences européennes.

■ *Infolgedessen müssen all die genannten Fachleute – natürlich auf differenzierte und zielgerichtete Weise – eine Ausbildung in Raumplanung erhalten.*
■ *Auch wenn eine gewisse Spezialisierung unumgänglich ist, so sind die Raumplaner vor allem Generalisten. Sie müssen dementsprechend ausgebildet werden.*
■ *In seiner Funktion als Generalist hat sich der Planer über den Raum auf umfassende und vorausschauende Weise seine Gedanken zu machen – natürlich unter Berücksichtigung einer gewissen Methodik, unter Beihilfe verschiedener Techniken und unter Verwendung der Planungsinstrumente, namentlich der Pläne. Auch wenn die anvisierten Ziele von den entsprechenden Entscheidungsträgern festzulegen sind, so kann man doch von einem Raumplaner erwarten, dass er sich auch persönlich für die Wahrung einer Reihe von Werten einsetzt, welche Bestandteil der Kultur der Raumplanung sind.*
■ *Eine angemessene Berufsbildung umfasst sowohl die Grundausbildung wie auch die Weiterbildung.*
■ *Die verwendete männliche Form, z.B. für Raumplaner etc., gilt sinngemäss auch für die weibliche Form.*

Diese Ideen sind nicht neu, noch sind sie – selbst im Berufsstand – weder früher noch heute unumstritten. Man findet diese Ideen – ausgesprochen oder nur implizit – in drei Texten zur Aus- und Weiterbildung:
- *in einer Broschüre des BSP von 1980 (Rolf Meyer – von Gonzenbach)*
- *im Konzept des BSP und der KPK von 1991/1993*
- *in der kürzlich veröffentlichten Richtlinie der Prüfungskommission des REG A für Raumplaner*

Wie eine Untersuchung der Situation in Europa beweist (vgl. J. Bergström und G. Cars, 1998), besteht eine grosse Einigkeit darüber, für die Raumplanung eine spezifische Ausbildung anzubieten.

Vor diesem generellen Hintergrund geht der Autor in diesem Artikel folgenden Fragen nach:

- *Genügt die zur Zeit in der Schweiz angebotene Aus- und Weiterbildung vor allem den europäischen Anforderungen?*
- *Wie könnte gegebenenfalls die Situation verbessert werden?*

Nous devons sans doute, dans les institutions de formation de Suisse, repenser tout le domaine de la formation continue. Là également, seul un travail en réseau permettra de répondre à la demande latente. Nous devons offrir plus et mieux aux professionnels de l'aménagement du territoire, de manière ciblée par rapport aux différents types de publics concernés (propriétaires de bureaux, chefs de service, collaborateurs spécialisés, etc.), par des cours combinant la transmission des résultats de la recherche, une information sur les pratiques à l'étranger et l'échange critique d'expériences.

Nous devons également, en formation de base et continue, développer une filière «Pays en développement», où la problématique de l'aménagement du territoire est sensiblement différente de la nôtre et de celle des autres pays européens. C'est également l'occasion de réflexions nouvelles et d'opportunités de travail.

Le nombre des doctorants traitant de sujets d'aménagement du territoire doit être augmenté et il convient de permettre aux personnes concernées de suivre des écoles doctorales.

Conclusion

Comme on peut le constater, les défis ne manquent pas dans le domaine de la formation de base et continue en matière d'aménagement du territoire. Ces défis doivent être relevés, dans l'intérêt de notre discipline qui doit viser à s'affirmer plus et mieux dans la Suisse et l'Europe de demain. Plus que tout, il s'agit de rattraper le retard que nous avons par rapport à l'étranger. ■

Références:

- Bergström J et Cars G: AESOP, directory of planning schools 1998, Stockholm, 1998
- European Union: The EU Compendium of spatial planning systems and policies, European Commission, Bruxelles, 1997
- FUS et COSAC: Formation et formation continue en matière d'aménagement du territoire, Berne, 1991/1993
- Meyer-von Gonzenbach Rolf, et al: Aus- und Weiterbildung in der Raumplanung. Formation en aménagement du territoire. Conditions actuelles et propositions d'amélioration, FUS, Berne, 1980

Le programme 1999-2001 de la C.E.A.T.

C. E. A. T. Communauté d'études pour l'aménagement du territoire
14, avenue de l'Eglise-Anglaise
CP 555 • CH-1001 Lausanne
tél. (021) 693 41 65
fax (021) 693 41 54

▶ **Michel Rey, Secrétaire général de la C.E.A.T.**

La formation continue constitue l'une des missions principales de la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire. Au cours de ces dernières années, la C.E.A.T. a initié de nombreuses actions de formation continue à l'intention des élus politiques en charge de l'aménagement ainsi que des professionnels (bureaux privés et administration). Mais les temps ont changé. Aujourd'hui, les responsables de cette formation s'interrogent. Quelle formation promouvoir pour quels destinataires? Quels sont les besoins du «marché»?

La C.E.A.T. a entrepris une réflexion stratégique pour définir son offre pour les années 1999-2001. Cette réflexion est menée en collaboration étroite avec les services de l'aménagement du territoire des cantons romands et de Berne ainsi qu'avec les organismes et associations. La stratégie sera arrêtée au printemps 1999, avec un double souci: répondre aux besoins des responsables politiques et professionnels de l'aménagement et faire preuve de souplesse dans un monde en mutation rapide et profonde.

Plusieurs préoccupations émergent des réflexions et devraient influencer le contenu et les modalités de cette formation continue. Le contenu d'abord.

L'aménagement est à un tournant. Pendant la période 1960-1990, il a été conçu comme une tâche de planification liée à une forte croissance économique. Aujourd'hui, il lui appartient beaucoup plus de se préoccuper de la mise en oeuvre de cette planification dans un contexte dominé par les mutations et les incertitudes politiques, sociales et économiques. C'est dans ce contexte que l'aménagement doit repenser sa finalité. On ne peut réfléchir aux instruments et outils d'aménagement sans s'interroger sur ses missions futures. Aménager signifiera à l'avenir beaucoup plus anticiper et accompagner les changements